

Procédure de réinscription (2A, 3A et dérogation) Doctorat PSL Rentrée 2016-2017

I. RÉINSCRIPTION EN LIGNE

Votre réinscription dans ADUM est obligatoire

★ Pour commencer :
<http://www.adum.fr/index.pl?site=PSL>



★ Entrer adresse mail et mot de passe

★ Actualiser votre profil

★ Mettre à jour votre CV

★ N'oubliez pas de sauvegarder à chaque fois pour passer à l'étape suivante

- ★ Après finalisation de la procédure :
- Vos données sont transmises pour validation
 - Vous recevez un mail de confirmation de votre pré-réinscription
 - Les documents de réinscription sont désormais disponibles dans votre espace personnel Adum, vous devez les imprimer et les faire signer
 - Votre dossier papier complet doit être transmis au service scolarité/doctorat de votre établissement

⚠ Signaler dans Adum toute modification concernant votre :

- Encadrement (directeur de thèse, co-encadrant, etc.)
- Financement (garder l'historique de vos financements)

II. COMPOSITION DU DOSSIER DE RÉINSCRIPTION

★ **Pièces à télécharger dans votre compte Adum :**

- Fiche de réinscription (à compléter et à signer)*
- Convention de formation (à signer)*
- + documents spécifiques établissement

★ **Pièces à joindre au dossier :**

- Attestation Sécurité Sociale*
- Attestation d'assurance de responsabilité civile*
- Dérogation (au-delà de la 3^{ème} année)* :
Joindre une lettre de demande de dérogation exposant les raisons du retard de la soutenance. Ce document doit comporter la date prévue de soutenance et être signé par votre directeur de thèse.
- + documents spécifiques établissement

Les pièces demandées ci-dessus doivent être retournées dans leur intégralité au service scolarité/doctorat de votre établissement.

III. PAIEMENT DROITS D'INSCRIPTION

Pour les modalités de paiement de vos droits d'inscription, merci de vous renseigner auprès de votre établissement de préparation de thèse.